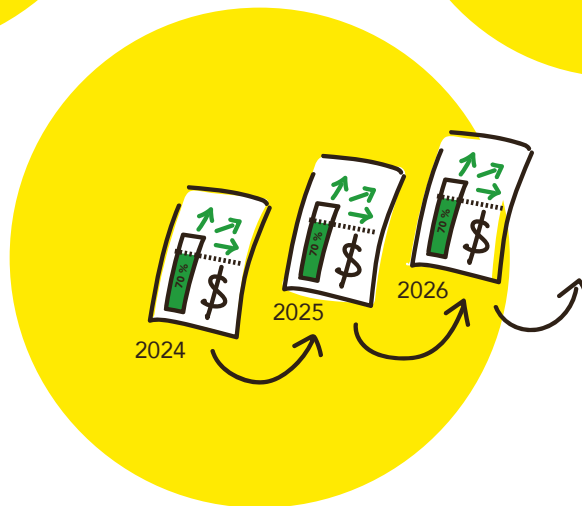


Bonnes pratiques d'achat



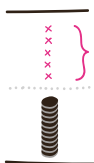
Résumé

un document de consultation du **baromètre du cacao**

PRIX

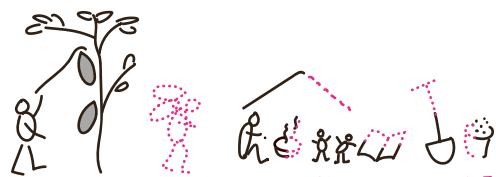


Les prix bord champ payés ...



Ecart du revenu vital

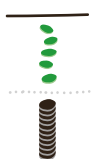
Prix actuels



... sont trop bas pour vivre décemment



Un prix de référence pour un revenu décent ...



Prix de référence pour un revenu vital

Prix actuels



... permet de vivre décemment

Un prix de référence pour un revenu décent est un prix payé au niveau de l'exploitation qui est suffisant pour combler l'écart de revenu vital pour un ménage moyen de cacaoculteurs.

Un prix de référence pour un revenu vital est calculé sur la base des besoins du ménage (y compris les coûts de main-d'œuvre, des intrants, etc.) et complète le prix bord champ habituel par des paiements supplémentaires (tels que des primes) si nécessaire.

DEMANDES AUX ENTREPRISES



Prix de référence pour un revenu vital

Les distributeurs et les marques doivent s'engager à exiger des négociants auprès desquels ils s'approvisionnent le paiement d'un prix de référence pour un revenu vital et être prêts à payer pour cela. Les négociants doivent s'engager à payer un prix de référence pour un revenu vital dont les données seront accessibles au public. Cet engagement doit inclure des calculs transparents sur la manière dont le prix bord champ qu'ils paient est suffisant pour combler l'écart restant et doit être applicable à la majorité des producteurs de cacao de la chaîne d'approvisionnement, et pas seulement aux plus performants.

Les effets sur le revenu des interventions non basées sur l'achat (telles que les investissements communautaires, les transferts monétaires et les paiements pour services environnementaux) doivent être communiqués de manière transparente et se fonder sur leur impact sur le revenu net de l'agriculteur, sensible au genre, et non sur le coût pour l'entreprise.



Calcul transparent

Chaque entreprise – distributeur, marque, négociant – devrait disposer d'un calcul de l'écart de revenu vital des agriculteurs médians dans sa chaîne d'approvisionnement, et s'engager dans un délai déterminé à combler cet écart, en tenant compte du genre.

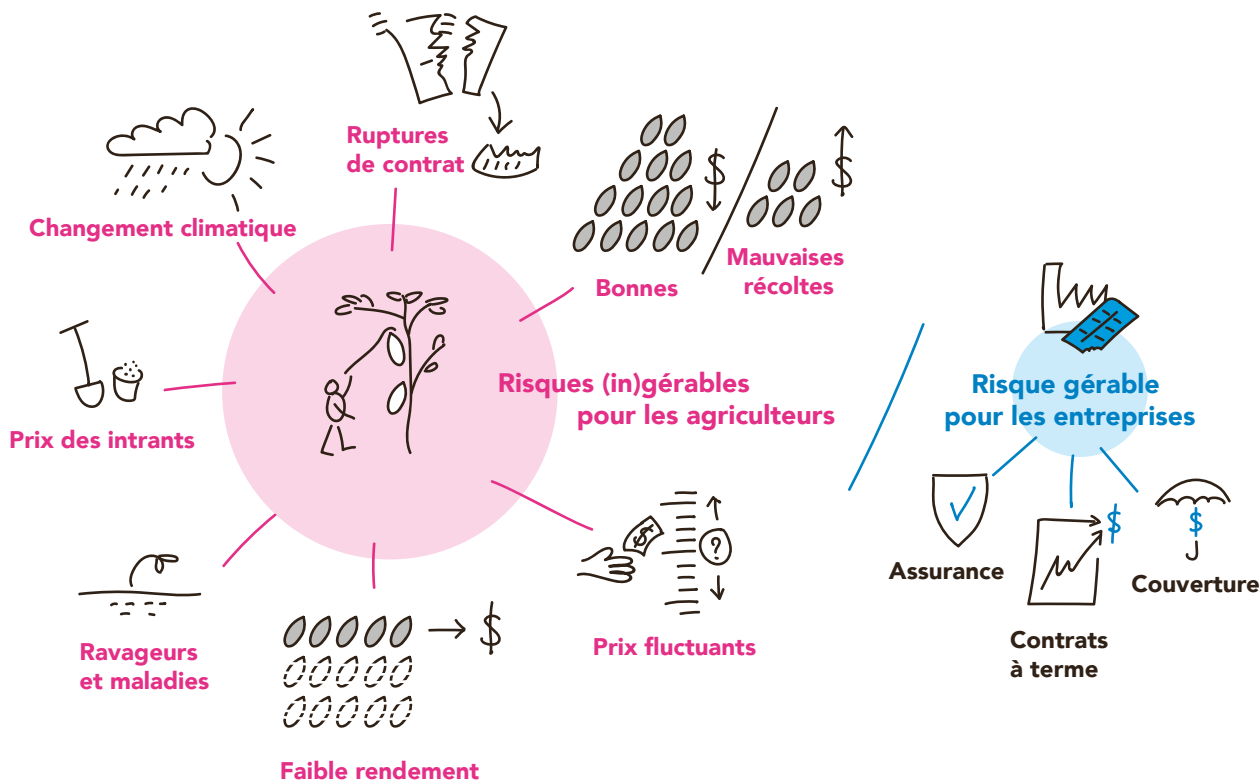
Révision

Tous les acteurs doivent revoir régulièrement leurs approches en matière de revenus dans une perspective de genre pour garantir que les interventions combattent activement les inégalités entre les sexes, plutôt que de les exacerber.

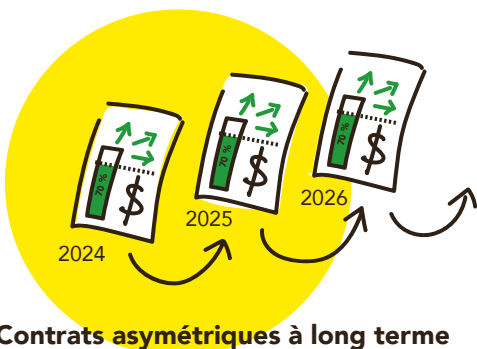


Les primes doivent être divisées de manière transparente en trois éléments distincts : le coût de mise en conformité, les coûts de fonctionnement et de gouvernance de la coopérative et le revenu supplémentaire net pour les agriculteurs.

RISQUES



DEMANDES AUX ENTREPRISES



Contrats asymétriques à long terme

Les négociants devraient mettre en œuvre des contrats asymétriques à long terme avec les organisations de producteurs dans un délai précis, comprenant des volumes réalistes, le prix de référence pour un revenu vital, des mécanismes de renégociation et des droits et responsabilités clairs pour les acheteurs et les agriculteurs.

Des contrats sectoriels standards pour le commerce au niveau des agriculteurs/coopératives devraient être mis en œuvre pour apporter clarté et assurance aux agriculteurs et aux organisations d'agriculteurs.

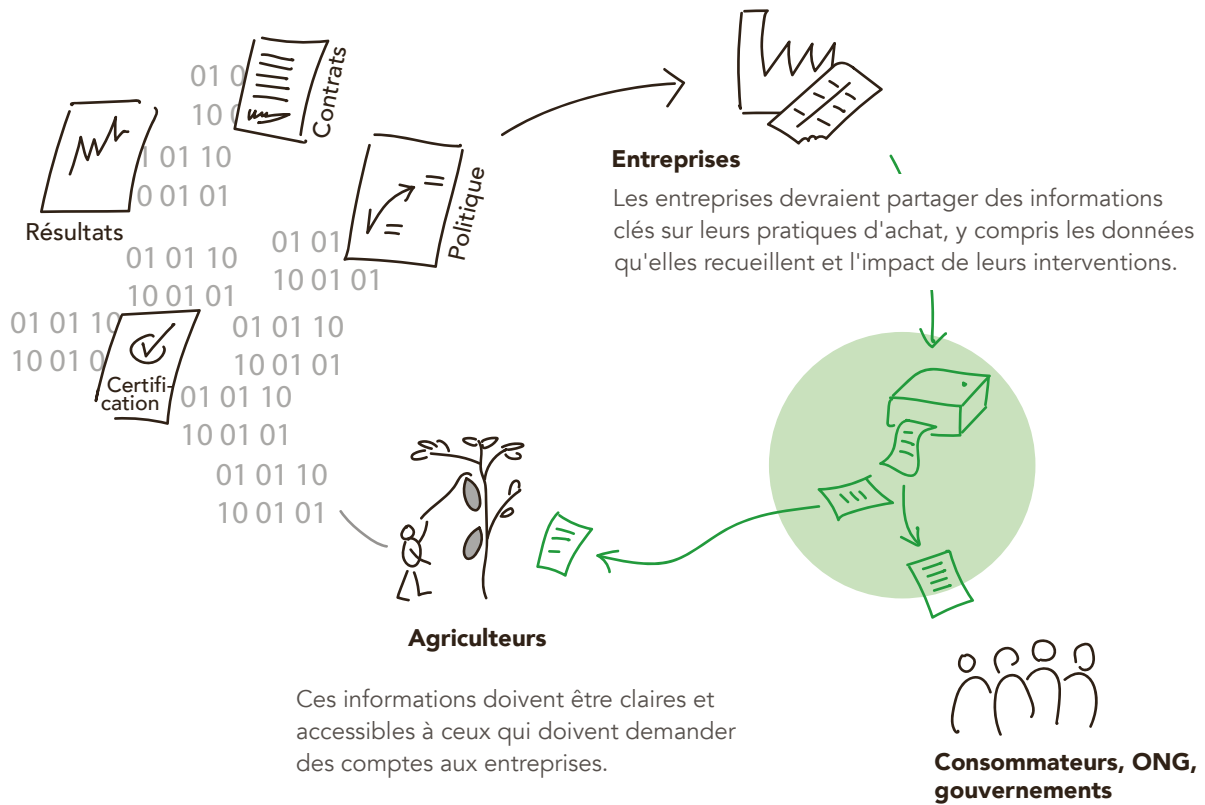


Respect du contrat

Les contrats et les volumes doivent être respectés et des mécanismes de plainte efficaces entraînant de réelles conséquences en cas de non-respect doivent être mis en place.

Le développement de coopératives fortes et gérées démocratiquement devrait être soutenu en tant que mécanisme clé pour réduire les risques pour les agriculteurs.

TRANSPARENCE



DEMANDES AUX ENTREPRISES



Publier une politique limitée dans le temps

Les entreprises devraient publier une politique de revenu vital limitée dans le temps et rendre compte chaque année de la façon dont l'écart de revenu vital est comblé, y compris une mesure ventilée par sexe.

Les agriculteurs devraient être rémunérés pour leur partage de données et s'assurer qu'ils en ont l'accès et la propriété.



Rendre compte

Les entreprises devraient rendre compte annuellement et publiquement des indicateurs clé de performance des achats responsables, y compris des volumes et des prix bord champ payés.